

## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU//1.3./2024

Jijel le : 12.02.2024

## MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **SNC EDJ MAKHLOUF** représentée par son gérant Mr **MAKHLOUF AMAR** ,sis à : **CITE EL HADDADA JIJEL**

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : 17/AT/SDT/DRA/2021
- ODS de démarrage des travaux : **117** du **18.07.2023**
- Projet : **TRAVAUX DEVELOPPEMENT DE RESEAU DE DISTIBUTION – ODN CITE : SOUMMAM – SM2N LOT 02 –SRO 06**

### \* Objet de la mise en demeure :

Suite à la visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait (absence de moyennes humains et matériels édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

jijel le,.....  
**Le Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Jijel**  
**Signé : Youcef BELLIL**



Le Directeur